

Ezin Jean-Pierre (Commissaire à la Cedeao, chargé de l'Education, la Science et la Culture) : « *Au plan technique, le problème des équivalences au sein de la Cedeao est réglé.* »

Accroche : *La Cedeao a organisé un atelier sur l'équivalence des diplômes et l'harmonisation de l'enseignement supérieur du 28 au 31 juillet à Grand Bassam.*

De quoi a-t-il été question au cours de l'atelier ?

Cet atelier de trois jours qui a eu lieu a été consacré essentiellement consacré au problème d'équivalence des diplômes et certificats dans l'espace Cedeao. Nous nous sommes focalisés sur l'enseignement supérieur, parce que depuis 2003, les Chefs d'Etat et de gouvernement ont pris la décision d'harmoniser l'espace Cedeao dans cet ordre d'enseignement et de formation. Plusieurs tentatives ont eu lieu et maintenant, nous avons voulu que cet atelier permette de passer la dernière étape qui est celui des équivalences des diplômes, pour passer de la Cedeao des Etats à la Cedeao des peuples.

Comment l'atelier a-t-il été organisé ?

Trois groupes de travail ont été mis en place. Le premier s'est penché sur les acquis attendus des étudiants de la Cedeao lors de leur dernière année de l'enseignement secondaire, à la troisième année de l'enseignement supérieur. A savoir quand ils obtiennent leur premier diplôme universitaire. Le deuxième groupe a examiné le contenu des enseignements après la licence jusqu'au doctorat. Il s'agissait d'harmoniser ce contenu pour tout l'espace Cedeao. Le troisième groupe s'est intéressé aux formations de type professionnel, comme la médecine humaine, la médecine vétérinaire, les métiers juridiques de façon générale, etc.

Quels sont les résultats auxquels vous avez aboutis ?

On s'est aperçu très vite que nous parlions souvent des mêmes choses, sans utiliser les mêmes mots et nous n'arrivions pas à nous entendre. Les Anglophones, quand ils parlent de *diploma*, cela n'a rien à voir avec le diplôme tel que l'entendent les Francophones. On a donc décidé d'écrire un lexique consensuel. On ne parlera plus de *diploma*, mais de diplôme au sens des Francophones. Par ailleurs, une proposition majeure a été faite : nous devons tendre, au niveau de la Cedeao, à avoir un corps de régulation des démarches qui conduisent à des études et à des diplômes dans l'enseignement supérieur.

Comment peut-on arriver à une harmonisation au niveau supérieur au sein de la Cedeao quand on sait que les disparités commencent déjà au niveau du primaire et secondaire d'enseignement ?

Ce problème a été soulevé, mais nous avons dit que nous ne voulons pas descendre en dessous de la dernière année de l'enseignement secondaire. Le constat est que la dernière année de l'enseignement secondaire, c'est pareil dans les trois espaces. C'est la toute dernière année qui précède l'entrée à l'université. Qu'est-ce que l'élève doit savoir, quel est son bagage intellectuel ? C'est cela qui a été notre préoccupation. C'est à partir de la dernière année de l'enseignement secondaire que l'harmonisation commence. Nous nous sommes entendus sur la durée d'étude qui doit le conduire à son premier diplôme universitaire, la licence pour les Francophones et le bachelor pour les Anglophones. Ensuite de la licence au master et enfin du master jusqu'au doctorat.

Pourriez-vous donner la durée convenue d'étude à ces trois niveaux ?

Trois ans pour arriver à la licence ou le bachelor. Après ce premier niveau, deux ans pour obtenir le master. Et du master au doctorat, trois ans minimum. On peut aller à trois ans, quatre ans ou cinq ans. Tout dépend de la masse de travaux exigés de l'étudiant, compte tenu de sa branche.

Au plan technique donc, le problème des équivalences est réglé.

Le système Lmd qui a cours actuellement dans le système francophone constitue-t-il une passerelle pour cette intégration ?

Le système Lmd a beaucoup influencé les travaux que nous avons faits. On en a largement tenu compte pour ne pas remettre totalement en question ce qui est en train de se construire dans l'espace francophone. Le Lmd est parfois appelé « *le système trois, cinq, huit* ». C'est ce découpage qui a été retenu.

Quel est l'étape suivante ?

La seconde étape, c'est au mois de juin 2016. Nous allons organiser à Abuja, une réunion de tous les recteurs des universités de l'espace Cedeao. En tant que commission, nous serons soutenus par les experts qui ont participé aux travaux de Grand Bassam. Nous espérons qu'à cette réunion, les recteurs vont adopter une formule commune pour les diplômes qui seront délivrés dans l'espace Cedeao. Une fois que cette formule est adoptée, on va passer aux instances politiques et probablement en 2017, le problème des équivalences sera ainsi définitivement réglé.

Interview réalisée par Augustin Kuyo